

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FOREZ-EST

Plan d'actions
2024 - 2026



Table des matières

| | |
|--|----|
| Introduction et Mise en Contexte..... | 5 |
| Objectif stratégique n°1 | 7 |
| Soutenir une agriculture résiliente, viable économiquement et durable..... | 7 |
| Action 1 : Mettre en place une stratégie foncière favorisant la protection des terres agricoles et l'installation de porteurs de projet..... | 8 |
| Action 2 : Accompagner les communes à créer un environnement propice à l'installation de porteurs de projet agricoles | 10 |
| Action 3 : Sensibiliser et accompagner les futurs cédants à la transmission | 12 |
| Action 4 : Diffuser les pratiques agroécologiques sur le territoire et accompagner les agriculteurs vers le changement de pratiques | 14 |
| Action 5 : Soutenir l'acquisition de nouveaux matériels agricoles nécessaires pour accompagner le changement de pratiques..... | 16 |
| Action 6 : Étudier la possibilité de création ou de valorisation d'un espace test agricole | 18 |
| Objectif stratégique n°2 | 20 |
| Structurer des filières et productions locales, durables et à forte valeur ajoutée | 20 |
| Action 7 : Développer l'accès à des ateliers de transformation individuels ou collectifs pour les producteurs locaux..... | 21 |
| Action 8 : Accompagner à la mise en place d'une organisation collective de transformation à destination des maraichers | 23 |
| Action 9 : Appuyer la structuration de nouvelles productions et filières locales sur le territoire..... | 25 |
| Action 10 : Faciliter la logistique entre les producteurs locaux et les acheteurs | 27 |

| | |
|---|----|
| Action 11 : Accompagner le développement de lieux d'approvisionnement de proximité | 29 |
| Action 12 : Étudier les modalités de vente et de consommation des produits locaux dans les grandes surfaces du territoire | 31 |
| Action 13 : Intégrer les métiers de l'agriculture et de l'agro-alimentaire dans les parcours d'information et de sensibilisation des jeunes et demandeurs d'emploi .. | 33 |
| Objectif stratégique n°3 | 35 |
| Favoriser une alimentation saine, locale, durable et accessible à tous..... | 35 |
| Action 14 : Proposer un événement festif et pédagogique grand public sur l'Alimentation locale, saine et durable | 36 |
| Action 15 : Sensibiliser le grand public à aller vers une alimentation plus saine, durable et locale..... | 38 |
| Action 16 : Proposer une offre d'animation scolaire sur les enjeux agricoles et alimentaires selon les catégories d'âge | 40 |
| Action 17 : Constituer un annuaire des circuits courts de proximité sur le territoire de Forez-Est à destination des habitants..... | 42 |
| Action 18 : Mettre en place le dispositif « Buffets du 42 » auprès des traiteurs du territoire..... | 44 |
| Action 19 : Former et outiller le personnel de la restauration collective publique à répondre à la loi Egalim..... | 46 |
| Action 20 : Soutenir l'émergence et la pérennité d'initiatives de solidarité alimentaire sur le territoire..... | 48 |
| Action 21 : Étudier le déploiement du dispositif d'Ordonnance Verte sur le territoire..... | 50 |
| Objectif stratégique n°4 | 52 |

| | |
|---|----|
| Affirmer et pérenniser le rôle de la CCFE dans le pilotage territorial de la démarche | |
| PAT | 52 |
| Action 22 : Mettre en place une gouvernance partagée..... | 53 |
| Action 23 : Mettre en place une communication sur le PAT..... | 55 |

Introduction et Mise en Contexte

Depuis 2022, la Communauté de Communes de Forez-Est a lancé une démarche volontaire d'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Ce projet s'inscrit dans le contexte de la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (2014) ainsi que la loi EGalim (2018). Le but du PAT est de donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales visant à répondre à des problématiques territoriales. L'enjeu principal étant de favoriser un ancrage territorial de l'alimentation.

En 2022, un diagnostic agricole et alimentaire a été réalisé en interne par une chargée de mission embauchée dès février 2022. Ce diagnostic, effectué en concertation avec les acteurs locaux, a conduit à l'identification de plusieurs grands enjeux territoriaux. Afin d'y répondre, l'année 2023 a été consacrée à la construction d'un plan d'actions.

Ce plan d'actions a été rédigé dans l'objectif de développer une alimentation saine et locale et de permettre la transition vers un modèle plus durable.

Ce plan d'actions, pensé sur 3 ans, est construit autour de 4 grands axes, présentés ci-dessous, rassemblant 23 actions.

- 1) Soutenir une agriculture résiliente, viable économiquement et durable
- 2) Structurer des filières et productions locales, durables et à forte valeur ajoutée
- 3) Favoriser une alimentation saine, locale, durable et accessible à tous
- 4) Affirmer et pérenniser le rôle de la CCFE dans le pilotage territorial de la démarche PAT

Dans le cadre de ce plan d'actions territorial, de nombreux projets seront conduits avec des partenaires : Chambres consulaires, associations, professionnels de filière, collectivités territoriales, département de la Loire, acteurs de l'économie sociale et solidaire, instituts éducatifs et de recherche ...

Par ailleurs, un travail transversal des services de la Communauté de Communes de Forez-Est sera mis en place pour coordonner les différentes actions du PAT qui contribuent aussi aux autres démarches stratégiques : Plan Climat Air Energie Territorial, Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, Contrat Local de Santé...

Objectif stratégique n°1

Soutenir une agriculture résiliente,
viable économiquement et durable

Action 1 : Mettre en place une stratégie foncière favorisant la protection des terres agricoles et l'installation de porteurs de projet

Pourquoi cette action ? Quels sont ses objectifs ?

Malgré une faible visibilité sur le devenir et l'usage des terrains agricoles, la perte de terres agricoles est avérée du fait de l'attractivité du territoire aussi bien pour l'habitat que pour les activités économiques. En parallèle, les exploitations agricoles tendent vers l'agrandissement, parfois nécessaire pour garantir la rentabilité économique, mais qui peut aussi freiner les nouvelles installations.

La démarche :

- **Commander une étude foncière** en complément du diagnostic PAT pour avoir une meilleure connaissance des dynamiques et des évolutions du foncier agricole sur le territoire de la CCFE ainsi que de mieux identifier la typologie des propriétaires des fonciers agricoles. Cette étude permettra de connaître les enjeux associés et de pouvoir imaginer par la suite des actions et outils visant la protection du foncier agricole à long terme, et facilitant les installations agricoles.
- **Réaliser une synthèse de l'étude** (grands enjeux + pistes d'actions envisagées) à destination des élus et communes et à présenter en conseil des maires
- **Mettre en place une démarche intercommunale de protection des terres agricoles**, en visant vers l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) intégrant l'objectif de zéro artificialisation nette.

Pilotage :

Pilote : CCFE et les services associés

Acteurs : SAFER, SCoT, Chambre de l'Agriculture, Terre de Liens, Communes, Agence d'urbanisme

Conditions de mise en œuvre :

Réalisation d'une étude sous prestation (Safer)

Temps humains

| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|----------------|------------------------------------|-------------------------|--|-------------------------|
| Fonctionnement | Etude foncier agricole : 5040€ TTC | Vigifoncier : 5040€ TTC | Vigifoncier : 5040€ TTC Projet restructuration : 11760€ TTC | Vigifoncier : 5040€ TTC |
| Investissement | | | | |

Évaluation :¹

- Restitution de l'étude aux élus (IM)
- Surfaces agricoles faisant l'objet d'un statut de protection (IR)
- Pourcentage de surface agricole utilisée (SAU) du territoire (IR)
- Pourcentage de surface agricole utilisée (SAU) cultivée en bio du territoire (IR)

Calendrier de mise en œuvre :

Depuis 2023

Échelle de l'action :

CCFE

¹ Sur l'ensemble de ce document, deux types d'indicateurs d'évaluation seront utilisés : les indicateurs de moyens (IM) et les indicateurs de résultats (IR).

Action 2 : Accompagner les communes à créer un environnement propice à l'installation de porteurs de projet agricoles

Pourquoi cette action ? Quels sont ses objectifs ?

Les communes disposent d'un certain nombre de compétences et leviers pouvant être mobilisés à leur échelle. Un accompagnement est nécessaire dans la définition et la mise en place de ces actions agricoles et alimentaires communales.

La démarche :

- Identifier l'ensemble des **leviers**.
- **Créer un guide à destination des communes** qui synthétise et explicite les différents leviers à leur disposition ainsi que les acteurs-clés.
- **Sensibiliser les élus locaux** (visites de terrain, témoignages, rencontres...)
- **Accompagner individuellement les communes** qui le souhaitent

Pilotage :

Pilote : CCFE et les services associés

Acteurs : Acteurs locaux dans chaque commune

Conditions de mise en œuvre :

Temps d'animation et d'accompagnement et réunion de présentation du guide en 2026

Educ'Tour en 2025

| | 2025 | 2026 |
|----------------|-------------------------|--|
| Fonctionnement | 1000€ pour le transport | Environ 500€ pour les impressions du guide |
| Investissement | | |

Évaluation :

- Guide rédigé (IM)
- Nombre d'événements de sensibilisation à l'attention des communes (IR)
- Nombre de communes accompagnées dans l'engagement d'une démarche spécifique (IR)

Calendrier de mise en œuvre :

2025-2026

Échelle de l'action :

Communes

Action 3 : Sensibiliser et accompagner les futurs cédants à la transmission

Pourquoi cette action ? Quels sont ses objectifs ?

La question de la transmission et reprise des exploitations agricoles est l'un des enjeux majeurs d'aujourd'hui en France et sur notre territoire. La CCFE a d'ores et déjà renforcé la sensibilisation en amont des futurs cédants via une étude reprise/transmission réalisée par la Chambre de l'Agriculture en 2022-2023. Afin de continuer à soutenir l'accompagnement de ces futurs cédants, la CCFE souhaite trouver des leviers d'actions avec l'appui des différentes structures travaillant déjà sur cette problématique.

La démarche :

En fonction des pistes d'action identifiées avec la Chambre de l'Agriculture suite à l'étude reprise/transmission

- **Organiser un parcours fléché de découverte des métiers de l'agriculture** sur le Comice de Feurs
- **Faire connaître les métiers de l'agriculture et du service de remplacement via le forum de l'emploi**
- Identifier les possibilités de **renforcer les dispositifs de remplacement** à destination des agriculteurs
- Renouveler l'étude et suivre **la dynamique des emplois agricoles** régulièrement

Pilotage :

Pilote : CCFE et la Chambre d'Agriculture

Acteurs : Agriculteurs et porteurs de projet agricole

Conditions de mise en œuvre :

Temps humains (animation et réunions)

Moyens financiers :

| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|----------------|--|---|------|------|
| Fonctionnement | Etude dynamique des emplois agricoles : 14062€ HT | Suivi étude dynamique des emplois agricoles : 8000€ HT | | |
| Investissement | | | | |

Évaluation :

- Outils et évènements de sensibilisation réalisés (IM)
- Nombre de partenariats formalisés avec des structures de développement agricole qui œuvrent pour l'installation, l'accompagnements des agriculteurs (IM)
- Nombre de transmissions (IR)

Calendrier de mise en œuvre :

2024 - 2026

Échelle de l'action :

CCFE

Action 4 : Diffuser les pratiques agroécologiques sur le territoire et accompagner les agriculteurs vers le changement de pratiques

Le contexte → Pourquoi cette action ? Quels sont ses objectifs ?

Les expérimentations liées aux pratiques agroécologiques nécessitent d'être partagées afin de pouvoir faire émerger ou amplifier ces pratiques chez les agriculteurs. Il s'agit de montrer qu'elles sont possibles en privilégiant les échanges entre agriculteurs, afin d'élargir leur mise en place. En fonction des besoins des agriculteurs, des formations spécifiques existent déjà pour les accompagner dans leurs changements de pratiques, la CCFE souhaite favoriser l'accès à ces formations.

La démarche → En quoi consiste l'action ?

- **Recenser l'offre existante** en termes de formations agroécologiques et connaître les besoins des structures de formations (co-financement, relais de communication ...) et des agriculteurs (types de formations)
- **Co-financer des formations** collectives/individuelles
- **Co-organiser des temps d'échanges et de partages d'expériences entre agriculteurs**

Pilotage :

Pilote(s) : CCFE et acteurs de formation (Chambre d'Agriculture, AgriBio Rhône et Loire, Addear42...)

Acteurs : instituts d'enseignement agricole

Conditions de mise en œuvre :

Temps humains

Moyens financiers en fonction des besoins en formation

Évaluation :

- Nombre de formations organisées (IR)
- Nombre de réunions d'échanges de pratiques organisées (IR)
- Nombre d'exploitants agricoles sensibilisés au changement de pratiques agricoles et au développement de la labellisation (labels publics) (IR)

Calendrier de mise en œuvre :

Dès 2024

Échelle de l'action :

CCFE

Action 5 : Soutenir l'acquisition de nouveaux matériels agricoles nécessaires pour accompagner le changement de pratiques

Pourquoi cette action ? Quels sont ses objectifs ?

Pour mener à bien la transition vers des changements de pratiques, il peut être nécessaire d'investir dans du nouveau matériel agricole plus performant et mieux adapté aux nouvelles conditions techniques et climatiques.

Dans le cadre de cet objectif, la CCFE souhaite mieux connaître ces nouveaux besoins sur le territoire et si nécessaire soutenir l'acquisition de ces derniers.

La démarche :

- **Identifier plus précisément les besoins en matériels agricoles** via des échanges avec les différents acteurs concernés
- **Identifier une stratégie financière et de gestion** pour acquérir le matériel agricole nécessaire

Pilotage :

Pilote : CCFE et la Chambre d'Agriculture

Acteurs : CUMA, Comités de développement agricoles, Addear, Agribio Rhône et Loire, lycée agricole de Montravel, SMAELT

Conditions de mise en œuvre :

Temps humain d'animation

Potentiels besoin de moyens financiers pour l'achat de matériels agricoles

Évaluation :

- Nombre de réunions d'échanges réalisées (IM)
- Nombre d'acquisition de machines agricoles soutenues (IR)

Calendrier de mise en œuvre :

2024 - 2026

Échelle de l'action :

CCFE

Action 6 : Étudier la possibilité de création ou de valorisation d'un espace test agricole

Pourquoi cette action ? Quels sont ses objectifs ?

En mettant à disposition un cadre légal, des moyens de production et un dispositif d'accompagnement et de suivi, les espaces test agricoles permettent à des porteurs de projet agricoles, en particulier ceux non issus de milieu agricole, de tester leurs projets avant de faire le choix de s'installer et d'ainsi assurer leur pérennité ultérieure.

Il n'existe pas d'espace test agricole sur le territoire de la CCFE mais on en compte quelques-uns sur les territoires limitrophes. La CCFE souhaite organiser la découverte et la réflexion autour du test agricole afin de faire émerger les actions possibles.

La démarche :

- **Acculturer les élus au principe de l'espace test** : visites de groupe, témoignages...
- **Identifier le besoin en espace test agricole sur le territoire**
- Travailler avec les structures existantes dans **le suivi et l'accompagnement des porteurs de projet testant leur activité.**

Pilotage :

Pilote : CCFE

Acteurs : Chambre de l'Agriculture, espaces tests existants ou en développement (Etamine, Addear42, lycée agricole de Montravel)

Conditions de mise en œuvre :

Temps d'animation

Moyens financiers :

| | 2024 | 2025 | 2026 |
|----------------|-------------------------------|------|------|
| Fonctionnement | Eductour transport : 1500€ HT | | |
| Investissement | | | |

Évaluation :

A définir selon orientation de l'action

Calendrier de mise en œuvre :

Dès 2024

Échelle de l'action :

CCFE et intercommunalités limitrophes

Objectif stratégique n°2

Structurer des filières et productions
locales, durables et à forte valeur
ajoutée

Action 7 : Développer l'accès à des ateliers de transformation individuels ou collectifs pour les producteurs locaux

Pourquoi cette action ? Quels sont ses objectifs ?

La transformation des produits agricoles directement par les agriculteurs (individuellement ou collectivement) est une stratégie prometteuse pour valoriser au mieux son produit et créer de la valeur ajoutée.

Le territoire de la CCFE dispose déjà de plusieurs ateliers de transformation mais le besoin d'en développer de nouveaux ou d'en mutualiser des existants a été constaté. Face à ce constat, la CCFE souhaite étudier les différentes aides à déployer pour développer l'accès aux agriculteurs à ce type d'outils.

La démarche :

- **Créer un appel à projets** pour permettre l'émergence d'ateliers de transformation (études de marché, création d'ateliers, formation, communication...)

Pilotage :

Pilote : CCFE

Acteurs : Département de la Loire, Pôle Aggro 42

Conditions de mise en œuvre :

Temps de coordination

Moyens financiers : investissement via l'AAP

| | 2024 | 2025 | 2026 |
|----------------|---|---|---|
| Fonctionnement | | | |
| Investissement | Aide aux ateliers de transformation : 9500€ | Aide aux ateliers de transformation : 9500€ | Aide aux ateliers de transformation : 9500€ |

Évaluation :

- Mise en place de l'aide à la création d'ateliers de transformation (IM)
- Nombre d'ateliers de transformations individuels et collectifs aidés (IR)

Calendrier de mise en œuvre :

Dès 2024

Échelle de l'action :

CCFE

Action 8 : Accompagner à la mise en place d'une organisation collective de transformation à destination des maraîchers

Pourquoi cette action ? Quels sont ses objectifs ?

Il existe plusieurs exploitations maraîchères sur le territoire qui vendent majoritairement leurs productions en circuit court de proximité (marchés, AMAPs, paniers ...). Cependant, ces maraîchers peuvent faire face, durant certaines périodes de l'année, à des surplus. Ces derniers peuvent être transformés en conserves, soupes, bocaux...

Aujourd'hui, il n'existe pas un tel outil de transformation collectif sur le territoire de la CCFE, néanmoins on en trouve dans les alentours tel qu'à l'ESAT de Bussy-Albieux ou bien à l'atelier collectif Désifruits à Duerne dans les Monts du Lyonnais. Cependant, ces derniers semblent être insuffisants pour répondre à la demande de transformation des producteurs.

La démarche :

- **Mieux connaître le besoin en transformation** auprès des producteurs concernés
- Étudier la possibilité de **mobiliser les infrastructures existantes** (lycée du Puits de l'Aune, cuisines scolaires...)
- **Étudier la possibilité d'un portage par la CCFE** (bâtiment, outils ...)

Pilotage :

Pilote : CCFE

Partenaires : Chambre de l'Agriculture, AgriBio Rhône et Loire, Communes

Conditions de mise en œuvre :

Temps humains

Budget investissement

Évaluation :

- Mise en place d'une démarche collective de transformation (IR)
- Nombre d'agriculteurs adhérents (IR)

Calendrier de mise en œuvre :

Dès 2024

Échelle de l'action :

CCFE

Action 9 : Appuyer la structuration de nouvelles productions et filières locales sur le territoire

Pourquoi cette action ? Quels sont ses objectifs ?

L'agriculture sur le territoire de la CCFE est spécialisée principalement en élevage bovin lait/viande et en céréales. Le développement de nouvelles filières et la diversification doivent permettre d'augmenter l'autonomie relative du territoire, de répondre aux besoins alimentaires locaux et de créer de l'emploi local non délocalisable.

La démarche :

- Soutenir la structuration d'une **filière blé panifiable biologique**, équitable et locale sur la Loire.
- Soutenir la structuration de la **filière piscicole** (SAPEEF, Pôle Agro 42)

Pilotage

Portage : SMAELT, Agribio Rhône et Loire, SAPEEF

Partenaires : CCFE, Pôle Agro 42

Conditions de mise en œuvre :

Temps de coordination

Moyens financiers pour une subvention pour une étude de filière

| | 2024 | 2025 | 2026 |
|----------------|--------------------------------------|------|------|
| Fonctionnement | Etude de filière blé bio : 13000€ | | |
| Investissement | | | |

Évaluation :

- Nombre d'études réalisées (IM)
- Nombre d'acteurs impliqués dans la démarche (IR)
- Nombre de filières « nouvelles » déployées ou en cours de déploiement (IR)

Calendrier de mise en œuvre :

2024-2026

Échelle de l'action :

CCFE

Action 10 : Faciliter la logistique entre les producteurs locaux et les acheteurs

Pourquoi cette action ? Quels sont ses objectifs ?

La logistique des circuits courts de proximité repose aujourd'hui essentiellement sur les producteurs et les acheteurs/consommateurs. Cela génère une multiplication de déplacements du côté des consommateurs. Parallèlement les artisans, restaurateurs et distributeurs rencontrent des freins en termes d'approvisionnement, du fait en particulier de la multiplication des interlocuteurs.

Aujourd'hui des plateformes faisant l'intermédiaire se sont développées à la périphérie de notre territoire et de nouveaux projets du même type sont en cours. La CCFE souhaite faciliter l'émergence et la pérennité de ces projets.

La démarche :

- **Mettre en lien les cantines scolaires avec les plateformes existantes**
- Mieux connaître **les besoins des cantines scolaires** en termes et volumes de produits
- **Soutenir l'émergence de nouveaux outils de logistique**
- **Accompagner les producteurs** pour répondre à la **demande des restaurations collectives du territoire**

Pilotage :

Portage : CCFE

Partenaires : plateformes d'approvisionnement à proximité du territoire, producteurs locaux, cantines scolaires

Conditions de mise en œuvre :

Temps de mobilisation et d'animation

Moyens financiers en fonction du besoin

Évaluation :

- Nombre et typologie d'acteurs s'approvisionnant chez des plateformes de proximité (IR)
- Nombre de producteurs accompagnés pour approvisionner la restauration collective de a CCFE (IR)

Calendrier de mise en œuvre :

2024-2026

Échelle de l'action :

CCFE et territoires limitrophes

Action 11 : Accompagner le développement de lieux d'approvisionnement de proximité

Pourquoi cette action ? Quels sont ses objectifs ?

Les points de vente proposant des produits venant de circuits-courts de proximité sont historiquement présents et se multiplient sur le territoire. La CCFE souhaiterait soutenir cette dynamique pour faciliter l'accès géographique aux produits locaux et durables pour les habitants du territoire.

La démarche :

- **Recenser et cartographier** précisément les lieux d'approvisionnement de proximité, savoir s'ils fonctionnent ou non et connaître les besoins des habitants.
- **Encourager financièrement l'émergence de nouvelles initiatives** via l'aide existante que propose la CCFE « Aide directe au commerce et à l'artisanat »
- **Communication sur les circuits courts existants** via des panneaux de communication pour chaque agriculteur faisant de la vente à la ferme

Pilotage :

Porteur : CCFE et service associés (développement durable et économie)

Acteurs : Chambre d'Agriculture de la Loire

Conditions de mise en œuvre :

Temps de coordination

Moyens financiers : investissement via la subvention « aide directe au commerce et à l'artisanat », budget impressions pour les panneaux

| | 2024 | 2025 | 2026 |
|----------------|--|------|------|
| Fonctionnement | | | |
| Investissement | Subvention panneaux « vente à la ferme » : 7000€ | | |

Évaluation :

- Nombre de commerces aidés (IR)
- Nombre de panneaux de communication réalisés (IR)

Calendrier de mise en œuvre :

Dès 2024

Échelle de l'action :

CCFE

Action 12 : Étudier les modalités de vente et de consommation des produits locaux dans les grandes surfaces du territoire

Pourquoi cette action ? Quels sont ses objectifs ?

Afin de mobiliser les GMS et d'impliquer les citoyens-consommateurs dans la démarche PAT, la CCFE souhaite étudier la faisabilité d'une enquête citoyenne permettant de mieux connaître les modalités de vente et les comportements d'achat des produits locaux dans les GMS.

La démarche :

- **Prendre contact et organiser une réunion avec le PAT du Grand-Clermont et l'école Vetagrosup** pour s'inspirer de leur expérience et étudier la possibilité et les modalités d'une telle expérimentation sur le territoire de la CCFE ainsi que la problématique-clé de travail
- **Mettre en place un panel de citoyens volontaires**
- **Elaborer le protocole d'étude et mener les travaux indiqués**
- **Communiquer au plus grand nombre les résultats** de cette étude et engranger un dialogue sur de possibles actions avec les GMS

Pilotage :

Portage : CCFE

Acteurs : grandes et moyennes surfaces, habitants de la CCFE, Vetagrosup

Conditions de mise en œuvre :

Temps humains pour coordonner, co-animer et communiquer sur la démarche et pour rédiger les différents documents de résultats

| | 2024 | 2025 | 2026 |
|----------------|------|--|------|
| Fonctionnement | | Accompagnement pour mener l'expérimentation : 25000€ | |
| Investissement | | | |

Évaluation :

- Nombre d'acteurs impliqués (IM)
- Nombre et type de réunions (IM)
- Evolution des achats de produits locaux en GMS (IR)

Calendrier de mise en œuvre :

2024 - 2026

Échelle de l'action :

CCFE

Action 13 : Intégrer les métiers de l'agriculture et de l'agro-alimentaire dans les parcours d'information et de sensibilisation des jeunes et demandeurs d'emploi

Pourquoi cette action ? Quels sont ses objectifs ?

L'enjeu de renouvellement des générations nécessite de sensibiliser les plus jeunes aux métiers de l'agriculture et de l'alimentation, dans la perspective de créer de nouvelles vocations et former les générations futures.

La démarche :

- **Organiser des interventions dans les établissements scolaires** : 1 intervention/ classe de 3^{ème}/an, trouver des partenaires pour co-animer les interventions
- **Travailler avec les Points Rencontre Emploi** : orienter vers des parcours de formation aux métiers agricoles et agro-alimentaires existants
- **Mise en place d'un stand "Métiers de l'agriculture et de l'agro-alimentaire" sur le forum "Jobs d'été"**

Pilotage :

Portage : CCFE et services associés (Point Rencontre Emploi)

Partenaires : Chambre de l'Agriculture, Lycées et Collèges

Conditions de mise en œuvre :

Temps de coordination et d'animation

| | 2025 | 2026 |
|----------------|---------------------------|------|
| Fonctionnement | Forum, visites... : 1500€ | |
| Investissement | | |

Évaluation :

- Nombre d'interventions scolaires réalisées (IR)
- Nombre d'animations réalisées en lien avec les Points Rencontre Emploi (IR)

Calendrier de mise en œuvre :

2025-2026

Échelle de l'action :

CCFE

Objectif stratégique n°3

Favoriser une alimentation saine, locale,
durable et accessible à tous

Action 14 : Proposer un événement festif et pédagogique grand public sur l'Alimentation locale, saine et durable

Pourquoi cette action ? Quels sont ses objectifs ?

Un événement à destination du grand public dédié à l'alimentation locale, saine et durable pour sensibiliser les habitants en abordant de multiples thématiques (stands, conférences, animations, marché de producteurs...) et en impliquant divers acteurs et structures locaux.

Cet événement pourrait se faire à l'échelle du Forez en co-organisation avec Loire Forez Agglomération

La démarche :

- **Coordonner et Organiser un événement festif et pédagogique annuel avec les différents acteurs du PAT**
- Mise en cohérence de la thématique et de la communication autour de cet événement

Pilotage :

Portage : CCFE (potentialité de co-organiser avec LFA)

Partenaires : producteurs locaux, Chambre d'Agriculture, Offices de Tourisme, Associations de citoyens, MJC, AMAPs, AgriBio Rhône et Loire, les syndicats de rivière...

Conditions de mise en œuvre :

Temps d'animation et de coordination

Moyens financiers pour l'événement

| | 2024 | 2025 | 2026 |
|----------------|-----------------------|-----------------------|------|
| Fonctionnement | Evènement PAT : 4000€ | Evènement PAT : 4000€ | |
| Investissement | | | |

Évaluation :

- Nombre d'acteurs mobilisés (IM)
- Nombre d'événements organisés (IR)
- Nombre de participants (IR)

Calendrier de mise en œuvre :

Dès 2024

Échelle de l'action :

CCFE (ou Forez si co-organisation avec LFA)

Action 15 : Sensibiliser le grand public à aller vers une alimentation plus saine, durable et locale

Pourquoi cette action ? Quels sont ses objectifs ?

L'alimentation joue un rôle prépondérant dans la transition écologique. Il est donc nécessaire de faire évoluer les comportements et faire prendre conscience aux habitants de ces impacts et des alternatives possibles. L'objectif de cette action est de déployer un panel d'outils et d'animations en partenariat avec les acteurs du territoire allant vers cet objectif.

La démarche :

- Valoriser et appuyer l'émergence des **espaces comestibles et jardins collectifs** dans les communes
- **Soutenir les initiatives déjà existantes** (De Ferme en Ferme, Petit Oiseau si tu veux voler, Festival Alimenterre, Foyers à Alimentation Positive...) ainsi que la création de nouvelles.

Pilotage :

Portage : CCFE

Partenaires : structures scolaires et péri-scolaires, FNE, Cildea, SMAELT, Chambre d'Agriculture, Campus Montravel, CPTS, MJC, centres socio-culturels, associations de citoyens...

Conditions de mise en œuvre :

Temps d'animation et de coordination

Moyens financiers en fonction du besoin en subventions

| | 2024 | 2025 | 2026 |
|----------------|-------------------------------------|--|------|
| Fonctionnement | Prestations alimentaires : 2500€ | Prestations alimentaires et matériels : 4000€ | |
| Investissement | | | |

Évaluation :

- Nombre d'évènements grand public animés et/ou soutenus (IR)
- Nombre de participants (IR)

Calendrier de mise en œuvre :

2024-2026

Échelle de l'action :

CCFE

Action 16 : Proposer une offre d'animation scolaire sur les enjeux agricoles et alimentaires selon les catégories d'âge

Pourquoi cette action ? Quels sont ses objectifs ?

La sensibilisation des enfants à l'alimentation et l'agriculture est un levier essentiel pour agir sur les pratiques alimentaires futures. L'intégration de ces thématiques dans les projets éducatifs permettrait d'amplifier les actions qui sont faites en ce sens dans les écoles et les structures péri et extra-scolaires.

La CCFE souhaite accompagner ces structures dans la construction de leur parcours pédagogiques et leur proposer une offre d'animations adaptées selon les classes d'âges.

La démarche :

- **Recenser les initiatives déjà réalisées** par les structures et leurs besoins éventuels
- **Accompagner les structures** dans la construction de leurs parcours pédagogiques
- **Créer des outils et des animations** pouvant être mis à disposition des structures

Pilotage :

Portage : CCFE

Partenaires : structures scolaires et péri-scolaires, FNE, Cildea, SMAELT, Chambre d'Agriculture, Campus Montravel

Conditions de mise en œuvre :

Temps d'animation et de coordination

Moyens financiers en fonction des besoins en prestations

Évaluation :

- Nombre d'écoles accompagnées (IR)
- Nombre d'animations réalisées dans les écoles (IR)
- Nombre d'élèves participants (IR)

Calendrier de mise en œuvre :

Depuis 2023

Échelle de l'action :

CCFE

Action 17 : Constituer un annuaire des circuits courts de proximité sur le territoire de Forez-Est à destination des habitants.

Pourquoi cette action ? Quels sont ses objectifs ?

En collaboration avec Loire Forez Agglomération et les Offices de Tourisme du Forez, la CCFE souhaite créer un livret à destination du grand public (format papier et informatique) qui centralise l'ensemble des circuits courts de proximité (marchés, magasins de producteurs, ventes à la ferme, AMAP...).

La démarche :

- **Co-construire** avec les Offices de Tourisme du Forez et Loire Forez Agglomération **un annuaire** communiquant sur l'ensemble des producteurs locaux en circuit court de proximité selon le type de produit et leurs différents lieux de vente (vente à la ferme, sur les marchés, en AMAP, en magasins de producteurs, casiers ...)
- **Organiser et veiller à la mise à jour des données annuellement**

Pilotage :

Portage : les Offices de Tourisme de Forez

Partenaires : CCFE et LFA

Conditions de mise en œuvre :

Moyens Financiers pour impressions

| | 2024 | 2025 | 2026 |
|----------------|--------------------|--------------------|------|
| Fonctionnement | Impressions : 800€ | Impressions : 800€ | |
| Investissement | | | |

Évaluation :

- Création d'un annuaire et mise à jour (IM)
- Nombre d'exemplaires écoulés et de consultation du site internet dédié (IR)

Calendrier de mise en œuvre :

Annuaire déjà existants mais à mettre à jour et en forme dès l'année 2024

Échelle de l'action :

CCFE et Loire Forez

Action 18 : Mettre en place le dispositif « Buffets du 42 » auprès des traiteurs du territoire

Pourquoi cette action ? Quels sont ses objectifs ?

Les Buffets du 42 est une démarche développée par le Pôle Agroalimentaire de la Loire qui désigne une offre de type traiteur élaborée à base de produits ligériens, produits ou transformés dans le département de la Loire. L'objectif est de mettre en avant les savoir-faire et les productions locales.

Sur le territoire de la CCFE, aucun traiteur n'a encore adhéré à cette démarche. L'objectif de cette action est de mobiliser les traiteurs volontaires à travailler ensemble sur une nouvelle charte afin de faciliter leur adhésion.

La démarche :

- **Co - organisation d'une réunion avec LFA et Pôle Agro 42** pour repenser et renouveler la charte de la démarche Buffets du 42 directement avec les traiteurs volontaires du Forez.
- **Mettre en place des groupes d'échanges** en fonction des thématiques souhaitées par les traiteurs

Pilotage :

Porteur : Pôle Agro 42

Partenaires : CCFE et LFA

Conditions de mise en œuvre :

Temps d'animation

Évaluation :

Nombre de traiteurs du territoire associés (IM)

Calendrier de mise en œuvre :

Depuis 2023

Échelle de l'action :

A l'échelle du Forez (Communauté de Communes de Forez-Est et Loire Forez Agglomération)

Action 19 : Former et outiller le personnel de la restauration collective publique à répondre à la loi Egalim

Pourquoi cette action ? Quels sont ses objectifs ?

En fonction des besoins des professionnels en restauration collective publique pour répondre à la loi EGalim, la CCFE souhaite les accompagner sous plusieurs formes possibles : une aide dans la recherche de financement pour les projets d'investissements matériels, des animations pour faire rencontrer professionnels de la restauration collective et fournisseurs/producteurs locaux, un annuaire des fournisseurs locaux, diagnostic du gaspillage alimentaire...

La démarche :

- **Identifier le besoin en formations** directement auprès du personnel de cantine.
- **Proposer des formations** au regard des besoins identifiés
- **Inscrire dans la durée la soutien et l'accompagnement des professionnels de cuisine collective** : formations, temps d'échanges, outils, rencontres...
- **Accompagner les gestionnaires** de cuisine dans la télédéclaration « **ma cantine** »

Pilotage :

Portage : CCFE

Partenaires : Communes, Cantines scolaires, AgriBio Rhône et Loire

Conditions de mise en œuvre :

Temps d'animation et de coordination

Moyens financiers en fonction des besoins en formation

| | 2024 | 2025 | 2026 |
|----------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Fonctionnement | Formations : 5000€ | Formations : 5000€ | Formations : 5000€ |
| Investissement | | | |

Évaluation :

Nombre de formations mises en place (IR)

Nombre de participants (IR)

Nombre de restaurations collectives du territoire réalisant la télédéclaration « ma cantine » (IR)

Pourcentage Egalim des restaurations collectives sous responsabilité de la CCFE et des partenaires du PAT (IR)

Calendrier de mise en œuvre :

Depuis 2023

Échelle de l'action :

CCFE

Action 20 : Soutenir l'émergence et la pérennité d'initiatives de solidarité alimentaire sur le territoire.

Pourquoi cette action ? Quels sont ses objectifs ?

Il existe déjà plusieurs initiatives, souvent multi-partenariales, sur le territoire ayant pour objectif la solidarité alimentaire pour permettre aux personnes et familles en situation de précarité de bénéficier de produits sains, durables et locaux.

La CCFE souhaite soutenir ces actions existantes et en favoriser l'émergence de nouvelles. Par exemple via la mise en place de subventions ou d'un appel à manifestation d'intérêt, en initiant de nouvelles initiatives et en mettant en lien des partenaires potentiels ...

La démarche :

- **Création d'un appel à manifestation d'intérêt** pour soutenir l'émergence ou la pérennité des différentes initiatives du territoire
- **Accompagnement** à l'émergence de nouvelles initiatives solidaires privilégiant un approvisionnement en produits locaux

Pilotage :

Portage : CCFE, Communes

Acteurs : CCAS, centre sociaux, MJC, acteurs de la solidarité alimentaire, producteurs locaux, Département de la Loire

Conditions de mise en œuvre :

Temps de coordination et d'accompagnement

Moyens financiers : investissement via l'AMI

Évaluation :

- Nombre d'initiatives soutenues (IR)
- Pourcentage du territoire couvert par l'aide alimentaire (IR)

Calendrier de mise en œuvre :

Dès 2024

Échelle de l'action : CCFE

Action 21 : Étudier le déploiement du dispositif d'Ordonnance Verte sur le territoire.

Pourquoi cette action ? Quels sont ses objectifs ?

Le dispositif "Ordonnance Verte" a pour objectif de prémunir les femmes enceintes des perturbateurs endocriniens pendant leur grossesse. Cette action se décline en proposant à ce public des ateliers de sensibilisation sur ce sujet et de leur mettre à disposition un panier gratuit de légumes bio et locaux par semaine. L'accès à ce dispositif se fait sur ordonnance remplie par un professionnel de santé.

La démarche :

- **Étudier la faisabilité** d'une telle aide et en discuter avec les acteurs à associer
- **S'inspirer de l'expérience de Strasbourg Métropole** l'ayant déjà mise en place et échanger sur leur retour d'expérience

Pilotage :

Portage : CCFE, LFA

Partenaires : Centre Hospitalier du Forez, CPTS, producteurs locaux

Conditions de mise en œuvre :

Temps de coordination + budget investissement

Évaluation :

- Nombre de temps de sensibilisation à la démarche (IM)
- Nombre de bénéficiaires (IR)

Calendrier de mise en œuvre :

2024-2026

Échelle de l'action :

À l'échelle du Forez : Communauté de Communes de Forez-Est en collaboration avec Loire Forez Agglomération

Objectif stratégique n°4

Affirmer et pérenniser le rôle de la CCFE
dans le pilotage territorial de la
démarche PAT

Action 22 : Mettre en place une gouvernance partagée

Pourquoi cette action ? Quels sont ses objectifs ?

Au sein du PAT, la CCFE a un rôle d'assembleur pour faciliter les échanges entre les acteurs et ainsi favoriser la valorisation et la réalisation d'actions partenariales. Dans le cadre de cet objectif, la mise en place d'une gouvernance territoriale se voulant partagée est primordiale en tant qu'outil de coordination et de suivi du PAT.

Depuis le lancement du PAT de la CCFE en 2022, le diagnostic et le plan d'actions ont été élaborés de manière concertée avec différents acteurs volontaires du territoire. Afin de continuer dans cette dynamique, la CCFE souhaite mettre en place et officialiser progressivement plusieurs instances (Copil, Cotech, commissions thématiques...) ayant chacune leur rôle spécifique. L'objectif étant de créer une gouvernance ouverte aux principaux partenaires acteurs du PAT.

La démarche :

- **Mettre en place un Copil spécifique pour le PAT** ayant pour rôle de proposer au vote du conseil communautaire les orientations stratégiques et de suivre l'avancement du projet et des travaux engagés. Cette instance sera composée des élus et techniciens référents de la CCFE, des chambres consulaires, des services régionaux de l'Etat, le Département de la Loire et acteurs financeurs.... (Énumération non exhaustive pouvant être amenée à évoluer selon les besoins du projet).
- **Organiser des Cotech** qui auront pour rôle d'affiner et d'approfondir le travail engagé sur les principaux axes stratégiques qui constituent la colonne vertébrale du PAT. Ils permettront donc de mieux identifier les modalités de mise en œuvre des pistes actions prioritaires. Ces groupes de travail seront ouverts à divers acteurs, le but étant de permettre le développement d'actions

qui soient le plus en adéquation possible avec les réalités territoriales. La constitution de ces groupes n'est donc pas encore définie.

- **Donner à la CCFE les moyens humains, matériels et financiers d'agir** en pérennisant le poste de chargé.e de mission dédié au PAT à temps plein. L'agent a pour rôle d'assurer la coordination générale du projet ainsi que le portage technique des actions.

Pilotage :

Portage : CCFE

Partenaires : l'ensemble des acteurs mobilisés dans le cadre du PAT

Conditions de mise en œuvre :

Temps humains pour gérer la coordination et l'animation des réunions

Évaluation :

- Nombre de réunions des différentes instances constituant la gouvernance du PAT (IR)
- Nombre d'acteurs impliqués (IR)

Calendrier de mise en œuvre :

2024-2026

Échelle de l'action :

CCFE

Action 23 : Mettre en place une communication sur le PAT

Pourquoi cette action ? Quels sont ses objectifs ?

Communiquer sur le PAT auprès du grand public comme auprès des acteurs impliqués permet à la fois de partager les enjeux ainsi que de rendre compte de l'avancée des actions mises en œuvre. C'est pourquoi il est indispensable d'élaborer une communication dédiée pour diffuser le PAT afin d'informer et de mobiliser l'ensemble des acteurs sur les différentes actions réalisées.

La démarche :

- **Réaliser un poster** à destination du grand-public présentant le PAT et ses objectifs afin d'être utilisé à l'occasion de différents événements.
- **Proposer une présentation du PAT sur le site internet** de la Communauté de Communes de Forez-Est et mettre à disposition les différents documents officiels (Diagnostic, Plan d'actions)
- **Rédiger un rapport technique et financier** sur l'avancée du PAT chaque année et le diffuser auprès des services et élus de la CCFE comme auprès des partenaires techniques et institutionnels, notamment les financeurs du projet.

Pilotage :

Portage : CCFE

Conditions de mise en œuvre :

Temps humains pour la réalisation des différents supports de communication, leur mise à jour et leur suivi.

Évaluation :

- Nombre de manifestation où est présenté le PAT (IM)
- Nombre de rapport technique et financier réalisé (IM)

Calendrier de mise en œuvre :

2024-2026

Échelle de l'action :

CCFE